



COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 29 REJEB 1435 (29 MAI 2014)

*

- I. La ministre déléguée auprès du ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement chargée de l'environnement a présenté un exposé sur «les défis environnementaux et la nouvelle conception stratégique pour la promotion de la question environnementale».
- II. Le conseil du gouvernement a approuvé les projets de décrets et la convention internationale suivants :

Projets de décrets :

1. **Projet de décret n° 2-14-358** modifiant et complétant le décret n° 2-82-526 du 28 rebia I 1403 (13 janvier 1983) fixant les indemnités et avantages alloués aux magistrats de la Cour des comptes.
2. **Projet de décret n° 2-14-274** modifiant le décret n° 2-08-680 du 3 jomada II 1430 (28 mai 2009) pris pour l'application de la loi n° 01-07 édictant des mesures particulières relatives aux résidences immobilières de promotion touristique et modifiant et complétant la loi n° 61-00 portant statut des établissements touristiques..
3. **Projet de décret n° 2-14-278** portant création du comité interministériel chargé du suivi de l'exécution des stratégies et programmes relatifs à la promotion des droits des personnes en situation d'handicap.

Convention internationale :

Convention de sécurité sociale, faite à Bruxelles le 18 février 2014, entre le Royaume du Maroc et le Royaume de Belgique.

- **Projet de loi n° 42-14** portant approbation de la Convention mentionnée ci-dessus.

- III. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé la proposition de nomination du directeur du Centre régional d'investissement de la région d'Oued Ed-Dahab-Lagouira,